

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'UUTLRC  
DU 31 MARS 2023**

Le 31 mars dernier, le Conseil d'administration et l'Assemblée Générale se sont réunis à Châteaudun sous la présidence de Chantal Proust.

27 personnes étaient présentes, 9 ont donné procuration.

Billard et moi-même représentations l'UTL de Montargis, Germain Béancourt ayant donné pouvoir.

Parmi les points inscrits à l'ordre du jour :

- Le 14 mai 2022 : rencontre régionale à Chartres sur le thème de « L'eau dans tous ses états ». Retour très positif des participants. Un seul regret, que Orléans et Dreux n'aient rien présenté. La prochaine rencontre se tiendra à Nogent-le-Rotrou sur le thème du « Patrimoine médiéval » en 2026.
- Le concours photos : selon Claude Bourseguin, président du jury, Germain Béancourt, Laurent Provost, Francis Desjouis et Monique Falleau, ce fut un franc succès. 84 participants pour 8 UTL : Orléans, Chartres, Châteaudun, Dreux, Blois, Issoudun, Argenton-sur-Creuse et Maintenon. Le premier prix a été attribué à Gilles Legrand de l'UTL de Chartres pour « L'Eure des reflets ». Le second à Michel Lhuillier de l'UTL de Blois pour « Festival des jardins à Chaumont-sur-Loire ». Le premier prix « coup de cœur » à Alain Kermarrec de l'UTL d'Orléans pour « La Loire charriant des glaçons ».

Le bilan 2022 et le budget prévisionnel 2023 ont été adoptés à l'unanimité. Les produits enregistrés se sont élevés à 7 642€ et les dépenses à 10 496€, soit un résultat négatif de 2 853€ couvert grâce au report des exercices précédents.

Quant au budget 2023, les recettes et les dépenses sont équilibrées à hauteur de 4 688€. A noter que les cotisations des membres atteignent 4 568€, soit 97.40%.

La cotisation 2024 est reconduite à 0,80€ par adhérent.

Le concours « A vos plumes » a été lancé le 31 mars dernier. Le règlement est sur le site de l'UUTLRC. Le calendrier est le suivant :

- 15 avril 2024 : date limite pour l'envoi des œuvres
- septembre et octobre 2024 : délibération
- CA de novembre 2024 : remise des prix

Une information a été communiquée par Claude Bourseguin sur les dons et déductions fiscales. Brièvement, pour émettre des reçus fiscaux aux donateurs, l'association doit être reconnue d'intérêt général (activité non lucrative, gestion désintéressée, ouverte à tous). Une demande doit être adressée à l'administration fiscale. L'avantage pour le donateur est d'obtenir une réduction fiscale de 66% des sommes versées, dans la limite de 20% du revenu imposable.

Florence Scholl est intervenue sur l'utilisation du Facebook de l'Union régionale. On ne peut le nier, dit-elle, les réseaux sociaux sont devenus des outils incontournables pour toutes les organisations, publiques ou privées, qui veulent communiquer avec la population et/ou leur clientèle. Pourtant, a-t-elle ajouté, nombre de ces organisations hésitent à prendre ce virage. Son groupe de travail va analyser les avantages et les inconvénients de Facebook. Des séances de formation sont prévues pour ceux qui en auront besoin. A noter qu'il existe une page Facebook pour l'UUTLRC.

S'agissant des questions diverses, les UTL de Dreux et Nogent-le-Rotrou sont intervenues notamment sur les rémunérations de leurs intervenants (professeurs ou animateurs et autoentrepreneurs).

La date du Conseil d'Administration de fin d'année a été fixée au 1<sup>er</sup> décembre 2023 à Orléans.